

ACCORDS FISCAUX, LA SUISSE EST-ELLE EN TRAIN DE SE RENDRE ?

Il est clair pour tout le monde, y compris les moins « techniciens », que nous sommes tombés dans un « guêpier », avec tous les accords fiscaux qui nous sont récemment tombés dessus, des Etats-Unis à l'Europe, avec des pays, des groupes de pays et des institutions supra-gouvernementales sur la légitimité desquels on est en droit de nourrir des doutes sérieux.

Sans entrer dans les détails techniques, Swiss Respect tient à rendre publiques, parfois à dénoncer, des situations qui entraîneront la détérioration du « système suisse des affaires » que nous connaissons tous aujourd'hui. Un système qui a apporté un certain bien-être à notre pays, qui est un objet d'envie à l'étranger et qui, par conséquent, est devenu l'objectif systématique de nos détracteurs, selon le principe « Ou tout le monde va bien, ou personne ». Dans une Europe affligée par la récession, le chômage et la dette publique, laquelle des deux hypothèses est la plus probable? Evidemment, la seconde. Je souhaiterais citer un certain nombre de dossiers parvenus sur la table du Conseil fédéral et déjà passés en partie au Parlement, qui mettent en jeu non seulement les accords eux-mêmes mais toute la souveraineté juridique, économique et financière de la Suisse.

Partons du dossier avec la France, avec laquelle la nouvelle convention, qui devrait remplacer celle de 1953, introduit la souveraineté fiscale française si la succession est ouverte en Suisse, rendant de fait moins attractive l'élection de domicile dans notre pays, puisque cela permet à la France d'imposer la succession à des taux beaucoup plus élevés que les taux suisses. Il est vrai que ces dernières semaines la Commission de l'économie du National s'est prononcé négativement, mais l'écueil sera le Parlement lui-même.

Si cet accord devait passer, il ouvrirait la voie à d'autres pays, qui se tiennent aux aguets. Un autre accord « killer » concerne la fiscalité liée aux sociétés à statut spécial cantonal (holding, administration et auxiliaires) sur notre territoire, vu qu'à tout moment elles pourraient entrer dans les listes noires de l'OCDE ou des Etats-membres de l'UE. Que cela signifie-t-il ? Simplement, qu'elles devront se délocaliser, car en Suisse elles ne pourront plus travailler. Les conséquences pour nous ? Inimaginables sur le plan de l'emploi et sur le plan économique, vu que dans les pays européens eux-mêmes, il existe des règles privilégiées concernant les sociétés et leur fiscalité, notamment dans le domaine du développement et de la recherche, - ce que l'on appelle les « licence-boxes ») ou des sociétés protégées par le droit maritime.

Ne parlons pas de l'accord FACTA (la collecte de signatures pour le referendum est en cours) avec les Etats-Unis, qui imposerait à la Suisse, à travers une loi d'application interne qui a des effets dans tous les pays, une sorte d'échange automatique d'informations entre notre banque et les autorités fiscales des Etats-Unis, sous peine d'exclusion du marché financier pour les banques peu collaboratives. C'est la raison pour laquelle le referendum a été promu, car le danger de cet accord pourrait s'étendre à l'Europe avec des conséquences létales.

Deux autres dossiers épineux concernent le « by-pass » sur l'assistance administrative, toujours en matière fiscale, et l'OCDE (dénommé Convention multilatérale de l'OCSE et du Conseil de l'Europe sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale). Cet accord multilatéral supprimerait une fois pour toutes, toujours sous la menace d'inscription dans les listes noires, le droit à la protection et à la confidentialité des données personnelles, qui figure pourtant dans notre Constitution. De cette façon, tout pays ayant signé la convention en question jouirait d'un échange complet d'informations, sur demande ou spontané (pas encore automatique, au moins pour l'instant !) sur la fiscalité. Bizarrement, l'Allemagne n'a pas adhéré et, qui sait combien d'autres pays refuseront, tous plus malins que nous.

L'échange automatique sera toutefois vraisemblablement accordé à l'UE dans le cadre de la révision de l'accord sur la fiscalité de l'épargne.

Pour conclure, les accords à venir avec l'Italie ne seront pas moins dangereux. Par la fuite en avant de nos autorités et de nombreuses banques, qui veulent anticiper des événements qui n'ont pas encore eu lieu et/ou s'adapter à des accords non encore signés, l'on met sous pression une clientèle encore présente dans nos établissements, en la poussant à s'auto-dénoncer à ses autorités fiscales. Cela, avec la complicité également des médias italiens, vu qu'il ne se passe pas une journée sans qu'ils ne « tirent » sur nous avec des théories absurdes. Après des décennies de présence sur notre territoire de ces clients et après avoir contribué à la croissance de notre place financière et à la fortune individuelle de beaucoup, ces personnes seront laissées à leur destin, peu clair et très risqué non seulement du point de vue administratif et fiscal, mais aussi du point de vue pénal.

Tous ces dossiers sont ouverts pour l'instant, bien éloignés d'une résolution, et ils devraient faire réfléchir davantage les politiciens de notre pays. Ce sont des intérêts nationaux qui sont en jeu, et ces fuites en avant, typiques de l'attitude «swiss politically correct» si en vogue chez nos représentants, présenteront un jour l'addition, mais il sera alors trop tard pour revenir en arrière.

Coordinateur Swiss Respect Tessin et Grisons